

Retrait de l'agrément

Le retrait d'agrément est déclenché suite à :

- Changement des conditions ayant donné lieu à l'agrément
- Absence du représentant légal à la réunion de vérification de l'authenticité des documents fournis dans le dossier de demande d'agrément
- Non-conformité relevée lors de la vérification de l'authenticité des documents fournis par une entreprise agréée dans le dossier de demande d'agrément
- Infractions réitérées aux conditions de travail dans le cadre des travaux pour tiers
- Acte frauduleux, de corruption dans le cadre des travaux pour tiers
- Présentation de faux documents dans le cadre des travaux pour tiers
- Manquements graves aux engagements dans le cadre des travaux pour tiers
- L'exclusion d'une entreprise agréée de la participation aux AO et consultations lancés par l'Office, toute demande d'agrément d'une entreprise exclue de la participation aux AO et consultations lancés par l'Office est rejetée pendant la durée de son exclusion.